

DÉLIBÉRATION N° 1

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 08 JUILLET 2020

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 4 octobre 2019.

Fait à Montreuil, le 08 juillet 2020

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 4 OCTOBRE 2019

Sous la présidence de Mme BRAUN-LEMAIRE, directrice générale des douanes et droits indirects, participent à la réunion :

Les représentants de l'administration :

- François BOLARD, vice-président de l'EPA Masse des douanes ;
- Anne CORNET, administratrice supérieure des douanes, directrice interrégionale Auvergne – Rhône – Alpes, déléguée territoriale de la Masse à Lyon ;
- Christian BOUCARD, administrateur supérieur des douanes, directeur interrégional Bretagne – Pays de la Loire, délégué territorial de la Masse à Nantes ;
- Christophe CUIDARD, administrateur supérieur des douanes, chef du bureau animation et méthodes de travail des services ;
- Claude LE COZ, administrateur supérieur des douanes, chef du bureau politique du dédouanement ;

Les personnalités qualifiées :

- Marc FRADET, administrateur général honoraire des douanes ;
- Françoise LUBEAU, administratrice supérieure honoraire des douanes ;

Les représentants du personnel :

- **CFDT-CFTC :**
 - Isabelle PRADERE (titulaire) ;
 - Jean-Marc JAME (suppléant) ;
- **SNAD-CGT :**
 - Mathilde MORIVAL (titulaire) ;
 - Jacky KARPOUZOPOULOS (suppléant) ;
- **USD-FO :**
 - Dominique MICHEL (titulaire) ;
- **UNSA :**
 - Vincent THOMAZO (titulaire) ;
- **SOLIDAIRES :**
 - Cécile HANSEN (titulaire) ;
- **En qualité d'experts :**
 - Pour la CFDT-CFTC : Marie-Bénédicte FAURIEL ;
 - Pour USD-FO : Marie-Jeanne CATALA ;
 - Pour l'UNSA : Annie BENEDETTI ;
 - Pour SOLIDAIRES : Katia MADIER ;

Assistent également à la réunion :

- Pierre DEPROST, inspecteur général des finances ;
- Sébastien LEFEVRE, gestionnaire budgétaire au contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) ;

Pour l'établissement public administratif (EPA) de la Masse des douanes :

- Pour le service central :
 - Alain LEFEBVRE, administrateur des douanes, directeur de l'établissement ;
 - Muriel MEYER, attachée hors classe, adjointe du directeur de l'établissement ;
 - Aren BASMADJIAN, attaché d'administration, rédacteur gestion locative ;
 - Laurence BROHAN, inspectrice régionale de 2^{ème} classe, rédactrice marchés publics et opérations de travaux ;
 - Clélia VINCENT, inspectrice, rédactrice marchés publics et opérations de travaux ;
 - Audric ROUSTAN , inspecteur, rédacteur budget ;
 - Jean RUFFIÉ, inspecteur, rédacteur budget ;
 - Bastien MARTINET, inspecteur, rédacteur affaires juridiques ;
 - Pierre ZECCHINI, inspecteur, rédacteur affaires générales ;
 - Céline GEOFFROY, contrôleur, rédactrice gestion locative ;
 - Nurdan GENC, apprentie, affaires générales.
- Pour l'agence comptable :
 - Pascal RIGAUD, administrateur supérieur des douanes, agent comptable de l'établissement ;
 - Patrick MARIN, inspecteur principal de 1^{er} classe, chef de l'agence comptable ;
 - Giraud BELAIR, inspecteur, agence comptable.

ORDRE DU JOUR

I - POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 avril 2019 (*délibération n°1*)
- Adoption du rapport annuel d'activité (*délibération n°2*)
- Budget rectificatif 2019 (*délibération n°3*)
- Approbation du compte d'affectation spéciale (*délibération n°4*)
- Programmation immobilière (*délibération n°5*)
- Budget initial 2020 (*délibération n° 6*)
- Remise gracieuse (*délibération n°7*)

II - POINTS D'INFORMATION

- Admissions en non-valeur accordées par le directeur de l'établissement ;
- Suites données au groupe de travail sur les responsables de cités ;
- Suites données au groupe de travail sur les perspectives immobilières en Île-de-France ;
- État des réservations de logements hors Île-de-France .

Mme BRAUN-LEMAIRE, présidente du conseil d'administration de l'établissement public administratif de la Masse des douanes, ouvre la séance, ce jour, à 09h40.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut commencer.

La séance s'ouvre sur une présentation des nouvelles personnes présentes au conseil d'administration.

M. ZECCHINI, rédacteur au service central, et Mme Cécile HANSEN (SOLIDAIRES) sont désignés respectivement secrétaire de séance et secrétaire-adjointe.

A l'occasion de sa première présidence du conseil d'administration, Mme BRAUN-LEMAIRE souligne son attachement à la Masse des douanes, souvent regardée comme atypique mais légitime et reconnue pour son rôle social. En tant que secrétaire générale des ministères financiers dans de précédentes fonctions, elle a toujours veillé à préserver l'établissement et entend rester constante dans cette politique. Elle rappelle les réformes engagées ces dernières années et invite les représentants du personnel à une large concertation, afin de définir de nouveaux axes stratégiques pour l'EPA.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, la présidente demande aux représentants du personnel s'ils souhaitent faire une déclaration préalable.

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) donne lecture d'une déclaration intersyndicale. Après avoir rappelé l'ancienneté de l'institution « *créée par les douaniers et pour les douaniers* », les organisations syndicales mettent en cause les cessions d'immeubles et le resserrement du réseau territorial de 2011, qui a éloigné des cités les services territoriaux de la Masse. La mise à disposition de logements de qualité pour tous, particulièrement en Île-de-France, reste une préoccupation majeure. Les élus souhaitent une progression dans la maîtrise de l'exécution de la programmation immobilière. En effet, les retards d'engagement de travaux affectent l'élaboration du budget initial, entraînant une capacité d'autofinancement incertaine et un déséquilibre budgétaire. Enfin, après plusieurs hausses successives, les élus s'inquiètent des réflexions sur la politique des loyers.

Mme BRAUN-LEMAIRE rappelle que la gestion budgétaire, en lien avec la programmation immobilière, est une problématique identifiée, et que la politique des loyers est au cœur des débats stratégiques. Elle propose de commencer le conseil d'administration.

I- POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 avril 2019 (délibération n°1)**

En l'absence de question ou commentaire, la présidente soumet au vote la délibération n°1.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative		
La délibération n° 1 est adoptée.		

Les représentants du personnel ne prennent pas part au vote, en raison de leur absence au conseil d'administration du 16 avril 2019.

• **Adoption du rapport annuel d'activité (délibération n°2)**

M. LEFEBVRE expose les grandes lignes du rapport annuel d'activité, notamment le nouveau système d'information, le renforcement de l'animation du réseau territorial, l'amélioration du taux d'occupation des logements et l'augmentation du nombre de douaniers logés, qui sont des points de satisfaction. Il termine par les objectifs 2019.

M. THOMAZO (UNSA) et Mme HANSEN (SOLIDAIRES) remercient tous les acteurs ayant contribué à présenter au conseil d'administration un rapport annuel d'activité de grande qualité.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) observe que la révision du règlement d'attribution et d'occupation des logements, initiée en juin 2018, a facilité l'entrée et le maintien de tiers dans les cités douanières, notamment les détachés et contractuels de droits publics. Concernant la stratégie patrimoniale de l'établissement, elle demande la communication de la note n°19000446 du 14 août 2018 qui lance l'expérimentation avec la direction de l'immobilier de l'État (DIE) de la mutualisation interministérielle du parc résidentiel. Elle souhaite que les élus en soient régulièrement informés. Si elle se félicite de l'augmentation du taux d'occupation des logements et du nombre de demandeurs, elle regrette toutefois la vente de cités, notamment la cession en 2018 d'une résidence de huit logements à Metz pour la somme de 100 000 euros. Enfin, SOLIDAIRES souligne qu'au regard des données chiffrées figurant dans le bilan social, les douaniers ne sont pas réticents à l'ouverture de leur parc immobilier. Si les tiers non douaniers ne représentent que 17 % des locataires, ces derniers se répartissent en diverses sous-catégories : retraités (40%), fonctionnaires issus d'autres administrations (30%), famille ou enfants de douaniers (16%).

Mme CATALA (experte USD-FO) appelle à une politique immobilière plus ambitieuse, alors que le parc immobilier se réduit et que le maintien de réservations s'avère coûteux.

Mme MORIVAL (CGT) partage la satisfaction de l'augmentation du taux d'occupation des logements. Toutefois, elle déplore également les nombreuses ventes de cités. Elle propose que l'augmentation des loyers soit corrélée, non à l'indice de référence des loyers, mais à l'augmentation du point d'indice.

Mme BRAUN-LEMAIRE demande un éclaircissement sur les liens entre l'EPA et la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Elle s'interroge sur la politique des loyers et les causes de l'augmentation du taux d'occupation.

M. LEFEBVRE propose une explication de l'augmentation du taux d'occupation des cités par le recrutement d'agents et par la politique de rénovation des logements. La DIE apporte son concours à l'accomplissement des missions de l'EPA Masse, même si l'établissement n'est pas membre de l'équipe projet DIE-DGDDI. Parmi les projets conjoints, figurent la mise à jour du référentiel CHORUS, l'affectation des bâtiments G et K de la cité de la Joliette au profit du CROUSS d'Aix-Marseille pour le logement étudiant, l'articulation de Y2 et d'ULIS avec CHORUS pour faciliter le suivi immobilier. La mutualisation interministérielle des parcs immobiliers sous l'égide de la DIE, et à laquelle la note du 14 août 2018 se réfère, vise à augmenter le taux d'occupation de nos cités en favorisant l'intégration de tiers et à proposer des logements aux douaniers dans les zones sous tensions. La démarche n'a toutefois pas abouti : très peu de locataires ont été signalés à l'établissement et aucun agent des douanes n'a été retenu dans un autre parc. Toutefois, le directeur réaffirme que la mission statutaire de la Masse est d'offrir des logements à des agents des douanes en activité.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) observe que la mise en place du référentiel CHORUS, permet une meilleure gestion du parc immobilier, grâce au suivi mensuel, cité par cité, du taux d'occupation et des redevances payées par chaque locataire. La note du 14 août 2018 démontre une démarche proactive dans la mutualisation des logements : les délégués territoriaux vont désormais se rapprocher des préfets pour s'informer sur l'offre de logement sur le territoire. Elle s'interroge toutefois sur la pertinence de cette expérimentation et s'inquiète de l'équité qui en résultera.

Mme BRAUN-LEMAIRE rappelle que préserver la Masse des douanes de toute mutualisation ne reviendrait pas à défendre l'établissement. La mutualisation favorise l'optimisation de l'occupation du parc résidentiel. Si aujourd'hui elle manque d'efficacité, la DIE réfléchit à améliorer le dispositif.

Mme CORNET (DT Lyon) ajoute que, dans sa circonscription, seule la cité de Romans fait l'objet d'un taux élevé de vacance, Lyon et le Genevois étant sous tension. Le responsable régional de la politique immobilière de l'État a pris l'initiative de la contacter pour rechercher des vacances de logements. Toutefois, cette démarche n'a pas permis de proposer un logement à d'autres fonctionnaires.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) souligne ne pas être contre toute mutualisation. Elle perçoit cependant des difficultés techniques dans sa mise en œuvre.

La présidente demande que la note du 14 août 2018 soit diffusée aux administrateurs. Elle suggère qu'au-delà des difficultés techniques, l'État devrait ajuster les implantations des cités domaniales.

Pour Mme CATALA (experte USD-FO), la mutualisation est nécessaire. Cependant, elle demande à ce que les préfectures ouvrent davantage leur parc immobilier aux douaniers. Par ailleurs, elle déplore les limitations d'attribution imposées par le règlement d'attribution et d'occupation des logements, alors que les parcs immobiliers préfectoraux ne connaissent aucune restriction.

M. KARPOUZOPOULOS (suppléant CGT) souhaite davantage de visibilité sur la politique immobilière de l'établissement. Les besoins en logement liés au Brexit impliquent d'échanger au niveau interministériel pour améliorer l'offre immobilière et la mutualisation des logements. Cependant, cette amélioration devrait s'appuyer sur des acquisitions plutôt que sur des réservations de logements.

M. THOMAZO (UNSA) s'interroge également sur la possibilité d'acquérir de nouveaux logements, dans les zones où la douane est pérenne.

M. BOUCARD (DT Nantes) explique que dans sa circonscription, le taux d'occupation est globalement satisfaisant quoique faible à Saint-Malo. En perspective du Brexit, une partie des logements vacants a été proposée en mutualisation, après contact avec le responsable régional de la politique immobilière de l'État, mais aucune candidature n'a été reçue. À l'inverse, le taux d'occupation étant optimal à la cité de Nantes (95 %), les logements vacants sont réservés aux seuls douaniers.

Mme BRAUN-LEMAIRE explique que même en mutualisant, les capacités de l'établissement ne répondent pas toujours aux besoins en logement. La géographie des implantations est en voie d'être stabilisée, en lien avec la géographie des missions.

M. KARPOUZOPOULOS (CGT) propose l'ouverture d'un groupe de travail sur la mise en œuvre d'une politique d'acquisition, notamment en Île-de-France et à Roissy, ce qui permettrait de réaliser des économies.

Mme CATALA (experte USD-FO) rappelle que ce débat a déjà eu lieu il y a 25 ans et qu'à l'époque, l'État ne voulait pas s'inscrire dans une politique de crédits.

Mme BRAUN-LEMAIRE propose de revenir ultérieurement sur ce sujet, afin d'évaluer précisément les objectifs et les contraintes budgétaires d'une politique d'acquisition.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°2 au vote.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative CFDT-CFTC, CGT, UNSA, SOLIDAIRES	USD-FO	
La délibération n° 2 est adoptée.		

Mme MICHEL (USD-FO) explique son vote en raison de l'augmentation des loyers pour l'année 2018, présentée comme nécessaire mais injustifiée selon elle.

• **Budget rectificatif 2019 (délibération n°3)**

Après avoir appelé que le budget rectificatif permet d'ajuster les prévisions de recettes et de dépenses établies lors de l'élaboration du budget initial au regard de l'exécution définitive du budget 2018 et des dépenses imprévues en cours d'année, M. LEFEBVRE en présente les grandes lignes. Globalement, le budget rectificatif prévoit une hausse de 2,8 millions d'euros des autorisations d'engagement tirées par les dépenses d'investissement et une baisse de 0,4 millions d'euros de crédits de paiement.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) observe que si les élus ne sont pas idéologiquement contre un vote du budget initial ou rectificatif en déséquilibre, ils attendent un meilleur taux de consommation des crédits de paiement, véritable indicateur de soutenabilité budgétaire. Sur l'outil comptable Y2, elle déplore l'impossibilité de retracer l'origine des recettes, alors que la réflexion sur la politique tarifaire de l'établissement est un objectif pour l'année 2020.

M. BOLARD observe que le vote des budgets initiaux et rectificatifs en déséquilibre interroge sur la santé financière de l'établissement, même si celle-ci doit s'apprécier sur plusieurs cycles budgétaires. Sur la programmation immobilière, il suggère de revoir son mode d'élaboration, en lui donnant une dimension pluriannuelle. Sur la question des recettes, il partage le point de vue de Mme HANSEN et souligne qu'il est prévu de progresser sur ce point.

Mme CORNET (DT Lyon) fait part des difficultés locales liées à la programmation immobilière. Si l'identification des chantiers est facile, les services territoriaux sont tributaires des mandataires pour l'évaluation annuelle des travaux et leur réalisation. Or, ces prestataires ne sont pas toujours à la hauteur des attentes : sélection aléatoire des entreprises, difficultés pour organiser les visites réglementaires annuelles, rareté ou incomplétude des diagnostics techniques.

M. LEFEBVRE précise que le délai moyen de deux ans entre la prise de décision de travaux et leur réalisation complique la programmation immobilière.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°3 au vote.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative, CFDT-CFTC	CGT, SOLIDAIRES, UNSA	USD-FO
La délibération n° 3 est adoptée.		

Mme MICHEL (USD-FO) s'abstient en raison de désaccords concernant la politique immobilière et les coûts liés à l'informatique.

Les autres organisations syndicales expliquent leur vote par leur désapprobation concernant le vote du budget initial 2019, lequel incluait une augmentation des loyers.

• **Approbation du compte d'affectation spéciale (délibération n°4)**

M. LEFEBVRE souligne que le compte d'affectation spéciale, alimenté par le produit des cessions immobilières a été revu à la baisse depuis la première version transmise du dossier de séance.

M. ROUSTAN précise que le produit de la vente de Neuville-en-Ferrain ne sera perçu que l'année prochaine. Seul le produit de la vente de Saint Louis est maintenu pour un montant de 50 000 euros. Toutefois, un reliquat de l'année précédente sur la vente de la cité d'Urrugne est à intégrer au compte d'affectation spéciale. Le montant de la subvention au compte d'affectation spéciale est donc de 67 000 euros et non plus de 115 000 euros.

En réponse à M. THOMAZO (UNSA) sur le faible taux de retour sur les cessions (50 %), Mme BRAUN-LEMAIRE souligne que cette règle budgétaire s'applique à l'ensemble des biens domaniaux de l'État.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°4 au vote.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative, CFDT-CFTC, CGT, UNSA, USD-FO		SOLIDAIRES
La délibération n° 4 est adoptée.		

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) explique une abstention de principe. Elle conteste l'assiette de ces ressources qui correspond à la liquidation de l'actif : d'autres recettes devraient être trouvées. Elle précise que le taux de retour sur les cessions d'actifs n'est pas figé, puisqu'il était de 80 % il y a 10 ans.

M. BOLARD indique que ce n'est pas le conseil d'administration qui décide de cette règle.

M. KARPOUZOPOULOS (CGT) propose, au nom des organisations syndicales, d'acter le pourcentage du produit de la cession au moment de cette cession.

• **Programmation immobilière (délibération n°5)**

Mme MEYER présente les grandes lignes de la programmation immobilière 2020, ainsi que la réalisation dès 2019 d'opérations urgentes.

Mme MORIVAL (CGT) est satisfaite des volets travaux et rénovation. La suspension en 2019 de l'application de la récupération sur travaux est également un signal positif.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) partage la satisfaction de Mme MORIVAL. L'importance des investissements engagés démontre une stratégie d'amélioration du patrimoine. SOLIDAIRES votera favorablement pour la première fois grâce à une hausse limitée des loyers et à la suspension du système de récupération sur travaux.

Mme BRAUN-LEMAIRE s'interroge sur la méthode de recensement des travaux.

Mme MEYER explique que les mandataires présentent aux services territoriaux leurs prévisions de

travaux sur cinq ans, en précisant le degré d'urgence. Les commissions territoriales de la Masse les valident et en programment la réalisation, avant transmission au service central. Ces propositions sont présentées à l'occasion d'un groupe de travail, début septembre, et les opérations retenues le sont en concertation, en fonction de l'enveloppe budgétaire globale.

Mme BRAUN-LEMAIRE souligne l'efficacité d'un processus consensuel.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°5 au vote.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative, Parité syndicale		
La délibération n° 5 est adoptée.		

• **Budget initial 2020 (délibération n° 6)**

M. LEFEBVRE présente les grandes lignes du budget initial 2020. Il s'élève en recettes à 12,1 millions d'euros et en dépenses à 16,3 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 14,2 millions de crédits de paiement. Ce budget initial autorise le renouvellement des conventions de réservation avec les bailleurs sociaux. Il tend à mieux prendre en compte le rythme de décaissement de la programmation immobilière. La hausse des redevances d'occupation est proposée à 1,53 % par application de l'indice de référence des loyers.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) relève que ce budget initial 2020, comme celui de 2019, est marqué par un principe de précaution concernant l'estimation des dépenses, dans le but de réduire le déficit budgétaire. Elle prend l'exemple des dépenses d'investissement, dont les autorisations d'engagement sont en diminution de 44 % par rapport au budget rectificatif 2019. Les enjeux porteront donc sur le budget rectificatif 2020.

Mme CATALA (experte USD-FO) est favorable à une indexation pérenne des loyers sur l'indice de référence des loyers.

Mme MORIVAL (CGT) rappelle l'importance de maintenir des loyers accessibles. Elle demande à la présidente de préciser sa philosophie sur le sujet de l'indexation des loyers sur l'augmentation du point d'indice.

Mme BRAUN-LEMAIRE propose de revenir sur la politique des loyers en groupe de travail. Elle est gênée de voter un budget présenté en déséquilibre, même si elle comprend qu'il y a régulièrement une sous exécution budgétaire et qu'au final les réalisations sont à l'équilibre.

Mme CATALA (experte USD-FO) estime que le budget initial surévalue les dépenses en matière de rénovation, ce qui est moins inquiétant qu'une surévaluation des recettes.

M. BOLARD fait observer qu'il est singulier de voter un budget initial en déséquilibre. Pour autant, il pense que l'établissement reste financièrement viable, même avec ces déséquilibres. Une réflexion doit toutefois être menée sur l'articulation entre la programmation immobilière et le budget.

M. THOMAZO (UNSA) salue l'honnêteté d'un budget initial respectant les principes de fidélité et de sincérité budgétaires.

M. KARPOUZOPOULOS (CGT) se demande si, dans un contexte de Brexit marqué par l'arrivée de nouveaux agents, il ne serait pas possible d'augmenter la subvention de 500 000 euros que perçoit

l'établissement de la DGDDI.

M. BOLARD répond qu'une telle augmentation n'est pas prévue dans le programme 302.

Mme BRAUN-LEMAIRE explique que deux raisonnements animent la révision de la subvention, qui est adossée soit au nombre d'agents, soit à l'accompagnement des restructurations. Pour le budget initial 2020, le montant de la subvention est fixé. Le sujet pourra toutefois être abordé à l'occasion de la préparation des prochains budgets initiaux.

S'agissant du vote d'un budget en déséquilibre, Mme HANSEN (SOLIDAIRES) souligne que, les budgets initiaux et rectificatifs étant prévisionnels, seul importe le résultat comptable bénéficiaire. Par ailleurs, ce budget initial témoigne de la volonté de l'EPA Masse et de la DGDDI de valoriser le patrimoine, tout en proposant des loyers attractifs.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°6 au vote.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative, Solidaires	UNSA, CGT	CFDT-CFTC, USD-FO
La délibération n° 6 est adoptée.		

La CFDT-CFTC et USD-FO expliquent leur abstention par l'inquiétude suscitée par le fait que l'évaluation des programmations immobilières dans les services territoriaux soit effectuée par des tiers. De même, la CFDT-CFTC, en s'abstenant, témoigne de sa réserve face à la nécessité d'engager une réflexion sur la politique des loyers. L'alignement des loyers sur l'indice de référence des loyers est néanmoins une satisfaction.

L'UNSA et la CGT votent contre ce budget initial en raison de l'augmentation des loyers, même si elle est moindre que les années précédentes.

• **Remise gracieuse (délibération n°7)**

M. LEFEBVRE présente cette délibération ajoutée à l'ordre du jour à la suite de la commission préparatoire du 19 septembre 2019 qui porte sur un montant de 182,75 euros. La commission territoriale de Rouen a rendu un avis unanime à la remise gracieuse d'une première mise de masse.

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) remercie l'agent comptable et les membres du conseil d'administration pour leur réactivité.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente du conseil d'administration soumet la délibération n°7 au vote.

<u>VOTES</u>		
Pour :	Contre :	S'abstient :
Parité administrative, Parité syndicale		
La délibération n° 7 est adoptée.		

II - POINTS D'INFORMATION

• Admissions en non valeur accordées par le directeur de l'établissement

M. LEFEBVRE rappelle la procédure et informe le conseil d'administration des ANV accordées.

M. RIGAUD se félicite que le travail d'ingénierie effectué en lien avec les services territoriaux ait permis d'être performant sur le dispositif de l'admission en non valeur. Depuis le 2 janvier 2019, une vingtaine de dossiers a été traitée, avec un délai de réactivité des commissions territoriales de 28 jours pour 14 d'entre eux. Ce délai était auparavant de six mois. M. RIGAUD exprime sa reconnaissance aux acteurs locaux du dialogue social qui acceptent le plus souvent d'examiner les propositions d'admission en non valeur hors présentiel.

M. RIGAUD souligne que depuis le rapport de la Cour des comptes de 2016 pointant le niveau élevé des impayés, l'action en recouvrement conduite par l'agence comptable de la Masse porte ses fruits. La mise en œuvre des leviers régaliens et le partage des objectifs avec les ordonnateurs et les élus ont permis d'obtenir une diminution de 60 % du nombre de débiteurs et de 30 % de l'impayé global. L'année 2019 sera marquée par une nouvelle progression, notamment au niveau de l'impayé global. Pour la période 2020-2021, l'agence comptable a pour objectifs de consolider la dimension sociale de l'action en recouvrement, notamment grâce à la prévention, et de définir un niveau plancher acceptable de paiement non spontané.

M. RIGAUD expose enfin que l'exploitation croisée des données ULIS et Y2 permet de mieux piloter l'action en recouvrement, même si l'interconnexion reste perfectible. Les agents en charge du recouvrement disposent désormais mensuellement d'une base de travail définie. Par ailleurs, le maniement d'une troisième donnée unitaire, le « titre non apuré », (en plus du « débiteur » et de l'« impayé »), permet à l'agence comptable de se situer au standard imposé par le contrôleur aux comptes. M. RIGAUD propose de doter les administrateurs du conseil d'un tableau de bord partagé entre le comptable, les ordonnateurs, les représentants du personnel, retraçant les évolutions infra-annuelles des impayés.

Madame BRAUN-LEMAIRE approuve cette proposition.

Mme CATALA (experte USD-FO) remercie l'agent comptable. Elle aimerait également un éclairage sur les régularisations des charges locatives, lesquelles interviennent trop tardivement selon elle.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) constate les progrès considérables effectués depuis 2016 en matière de recouvrement et d'impayés. Elle souligne que la fiabilisation des données issues d'ULIS et d'Y2 est un point positif dans la perspective de la certification des comptes de l'établissement.

Sur les régularisations des charges locatives, M. RIGAUD souligne qu'elles sont désormais appelées au mois de mars de l'année N+1, et non plus avant les fêtes de Noël comme précédemment, ce qui était pénalisant.

Mme CATALA (experte USD-FO) constate l'amélioration du processus mais reste réservée sur le délai de 1 an et 3 mois qui lui paraît encore assez long.

• Suites données au groupe de travail sur les responsables de cités

Mme MEYER expose la problématique de la perte d'attractivité de cette fonction, essentielle au bon fonctionnement de l'établissement. Plusieurs pistes d'amélioration ont été dégagées lors du groupe de travail du 13 juin 2019. La révision du statut des responsables de cité, l'allongement mesuré de leur régime de décharge horaire et l'enrichissement de leur formation devraient permettre d'améliorer la situation. Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été expérimenté en Île-de France, les activités effectuées au

titre de responsable de cité doivent pouvoir être évaluées lors de l'entretien annuel d'évaluation professionnelle. Ces propositions sont en attente de validation par la sous-direction RH.

M. THOMAZO (UNSA) insiste sur la nécessité de rendre attractive cette fonction, qui peut s'avérer chronophage. Il prend l'exemple d'un simple relevé de gaz qui peut nécessiter une demi-journée.

- **Suites données au groupe de travail sur les perspectives immobilières en Île-de-France**

M. LEFEBVRE présente les principales orientations des perspectives immobilières en Île-de-France inscrites dans le budget initial 2020. Elles se traduisent par le renouvellement des conventions de réservation à Tremblay 1 et 2 ainsi qu'à Limeil-Brévannes, ce qui engagera des dépenses lissées sur trois voire cinq ans. Un désengagement est envisagé pour la cité de Sarcelles, propriété de CDC Habitat, au profit d'implantations nouvelles sur les cinq grands points d'ancrages douaniers en Île-de-France. Pour ces nouvelles implantations, l'exemple des réservations aux Batignolles montre qu'il est plus pertinent, pour éviter les logements perdus pour un tour, de réserver des logements sur de petits programmes répartis sur différentes localisations, plutôt que réserver en bloc un nombre important de logements.

Concernant la loi ELAN, Mme HANSEN (SOLIDAIRES) demande si la dérogation prévue pour les forces de sécurité concernant la gestion en stock et non en flux trouvera à s'appliquer en douane.

M. LEFEBVRE informe que la parution du décret d'application de la loi ELAN est attendue pour le mois d'octobre 2019. A défaut, l'obstacle serait contourné par l'inscription dans les conventions de l'application du bénéfice de la dérogation.

- **État des réservations de logements hors Île-de-France**

M. LEFEBVRE rappelle la communication en commission préparatoire d'un tableau exposant la situation des réservations hors Île-de-France.

Notant que certaines conventions arrivent à échéance en juillet 2020, Mme HANSEN (SOLIDAIRES) souligne l'absence de calendrier de discussion avec les bailleurs concernés. Elle relève également le problème du budget afférent à ces réservations et renouvellement de réservations. Elle s'interroge sur la capacité financière de l'établissement à les honorer.

En réponse à Mme BRAUN-LEMAIRE sur la signification de la mention « intérêt faible » dans le tableau, M. BOUCARD (DT Nantes) répond que pour la Bretagne, cette mention correspond à des positions géographiques historiques mais résiduelles, peu pertinentes par rapport aux emplois et aux implantations douanières.

Monsieur LEFEBVRE précise que l'examen des besoins, toujours en cours, se fait en concertation avec les services territoriaux.

QUESTIONS DIVERSES

Mme PRADERE (CFDT-CFTC) souhaiterait étendre le nombre d'experts au conseil d'administration et propose un débat visant à modifier le règlement intérieur du conseil d'administration, qui limite à un le nombre d'expert par organisation syndicale.

Mme BRAUN-LEMAIRE, rappelant sa récente prise de fonctions à la tête de l'administration des douanes, demande un temps de recul pour pouvoir répondre de manière pertinente à cette demande.

Mme HANSEN (SOLIDAIRES) revient sur les propos introductifs de la présidente relatifs à son expérience en matière d'action sociale en interministériel. Elle évoque le scénario, un temps envisagé en 2018, d'un rapprochement entre l'ALPAF et la Masse des douanes.

Mme BRAUN-LEMAIRE répond que les différents groupes de travail ont permis d'exclure définitivement ce rapprochement, même s'il faut jouer le jeu de la mutualisation.

En l'absence d'autres commentaires ou questions, la présidente remercie les représentants du personnel pour leur présence et leur participation et lève la séance à 12h47.

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Le secrétaire,



Pierre ZECCHINI

La secrétaire-adjointe



Cécile HANSEN



Montreuil, le 4 octobre 2019

**Conseil d'administration de l'EPA Masse
du
4 octobre 2019**

Madame la présidente,

Avant de débiter nos travaux, et puisque vous présidez pour la première fois un conseil d'administration de l'E.P.A. Masse des douanes, l'ensemble des organisations syndicales souhaitent vous faire, à toutes fins utiles, une présentation de cet EPA et vous démontrer ainsi l'importance que cet établissement revêt pour nous ainsi que l'attachement que nous y portons.

Cette œuvre sociale est une vieille dame plus que bicentenaire, créée par les douaniers et pour les douaniers et leurs familles, et elle se porte encore bien malgré tous les remous qui ont perturbé son existence.

En 1997, elle devient un établissement public et en 2015, son statut est revu par la publication d'un nouveau décret de gestion et nous pensions, à ce moment-là, avoir assis juridiquement cette institution de manière pérenne.

Certes, de nombreux immeubles et logements ont été sacrifiés sur l'hôtel du dogme des restrictions budgétaires au préjudice des établissements publics et nous déplorons tous, le resserrement du réseau ordonnateurs qui a amplifié la charge de travail de nos collègues au sein des services territoriaux et privé les locataires des services de proximité.

En 2016, un rapport de la Cour des Comptes a exercé une véritable menace sur la pérennisation de cet établissement. C'est au prix d'un travail commun avec le service central, la vice-présidente et le président en place à ce moment-là, que nous sommes sortis de cette période mouvementée.

Notre préoccupation reste toujours la conservation et l'amélioration du patrimoine domanial pour l'attribution à nos collègues de logements propres et entretenus sur tout le territoire au plus proche des services et en nombre suffisant. Nous persévérons dans cette direction avec vous si vous nous accompagnez dans cette démarche. Nous souhaitons également la consolidation de l'investissement de l'EPA dans le secteur locatif sur l'ensemble des CTM et en particulier sur l'Ile de France.

Nous sommes en 2019, année particulière et difficile pour tous les douaniers. Au plus près d'eux, nous n'avons pas souhaité débattre avec l'administration et la gouvernance de l'établissement lors du premier C.A. d'avril puisque nous étions en plein dans un mouvement social d'ampleur. Cette décision prise en intersyndicale, a fait l'objet d'une déclaration commune dans laquelle nous avons expliqué notre position.

Peut-on penser qu'à l'occasion de cette rentrée, d'une gouvernance à la tête de l'établissement renouvelée, nous entrons dans une nouvelle ère ? Nous l'espérons tous fortement.

Toutefois, à la lecture des documents de travail et à l'issue de la commission préparatoire du 19 septembre, nous nous interrogeons.

Certes, nous nous réjouissons de la diminution du taux de vacance des logements ainsi que de l'augmentation du taux d'occupation douanière, dans le collimateur de la CDC mais la gestion du budget et le traitement de la programmation immobilière nous inquiètent.

On peut regretter que les retards d'engagements des travaux des programmations immobilières successives, amènent à la réalisation d'un budget initial souvent en déséquilibre, lequel se voit dans la réalité exécuté à l'équilibre lorsque le budget rectificatif est réalisé...

C'est ainsi que la capacité d'autofinancement affichée à ce stade de l'exercice budgétaire, élément signifiant de la bonne santé financière de l'établissement, n'est pas certain... On ne peut qu'engager le service central à amplifier les efforts de maîtrise de l'exécution des chantiers et maintenir la pression sur les mandataires afin d'atteindre un taux d'exécution des travaux le plus élevé possible. Un travail important et primordial repose ainsi sur les épaules des services territoriaux, de la nécessité de les assister voire de les renforcer .

Enfin, parlons d'avenir.

Une réflexion sur la politique des loyers nous paraît nécessaire et nous prendrons nos responsabilités en vous faisant des propositions visant à faire cesser cette cascade d'augmentations arbitraires que nous subissons depuis plusieurs mandats. En effet, le point d'indice des agents des douanes est gelé depuis bien longtemps et le sera encore dans l'avenir, alors même que le montant des redevances d'occupation ne cesse lui d'augmenter.

De même, et le vice-président l'a abordé en commission préparatoire, nous devons nous pencher sur la mise en œuvre de la P.I.

Ces deux chantiers de réflexion sont pour nous les chantiers fondamentaux pour proposer une offre suffisante et satisfaisante de logements aux locataires douaniers, qui rappelons-le, en sont les initiateurs.

Les élus au Conseil d'Administration